



Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte
www.em-consulte.com



Communication

Violence Domestique : prise en charge des violences entre (ex-) partenaires intimes par les autorités de poursuite pénale : l'expérience de Neuchâtel. L'autoperception de victimes de violence conjugale du risque de récidive : un test longitudinal et empirique de sa précision et ses implications pour la prévention du crime



Domestic Violence: Criminal prosecution authorities management of violences committed by intimate (ex-) partners: The Neuchâtel perspective. Domestic violence victims' perception of recidivism risk: An empirical longitudinal examination of its accuracy and its implications for crime prevention

Aurélien Schaller^{a,*}, Marcelo F. Aebi^b

^a École des sciences criminelles, Université de Lausanne, Suisse/Service pénitentiaire neuchâtelois, Suisse

^b École des sciences criminelles, Université de Lausanne, Suisse

INFO ARTICLE

Historique de l'article :

Disponible sur Internet le 3 février 2022

Mots clés :

Risque de récidive de nature conjugale
Questionnaire auto reporté
Capacité de la victime à évaluer les risques

Keywords:

Intimate partner violence recidivism
Self-reported studies
Victims' risk perception and risk assessment

R É S U M É

Dans la pratique d'une majorité d'autorités de poursuite pénale, la place réservée aux victimes de violence domestique dans le processus d'évaluation et de gestion des risques est très limitée. Toutefois, différentes recherches suggèrent que les victimes arrivent à évaluer relativement bien leur risque de victimisation future. Cette étude cherche à combler le manque de ce genre spécifique de recherche en Suisse. Elle repose sur l'utilisation d'un questionnaire administré à 75 victimes durant leur prise en charge par la police. Les résultats, autant d'ordre qualitatif que quantitatif, laissent envisager de nombreuses possibilités d'amélioration du fonctionnement du système de justice pénale à travers une collaboration plus étroite avec les victimes.

© 2022 L'Auteur(s). Publié par Elsevier Masson SAS. Cet article est publié en Open Access sous licence CC BY-NC-ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).

A B S T R A C T

In the practice of the vast majority of prosecution authorities, the place allowed to victims of domestic violence in the process of risk assessment and management is very limited. However, several research findings suggest that victims are able to assess their risk of future victimization in a relatively accurate manner. This study seeks to fill the gap in this specific kind of research in Switzerland. It is based on the use of a questionnaire administered to 75 victims during their interaction with police forces. The results, both qualitative and quantitative, point to different possibilities for improving the functioning of the criminal justice system through closer collaboration with victims.

© 2022 The Author(s). Published by Elsevier Masson SAS. This is an open access article under the CC BY-NC-ND license (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).

1. Introduction

De nombreuses recherches conduites dans différents pays – mais jamais en Suisse jusqu'à présent – suggèrent que la capacité

d'une victime de violence domestique à évaluer les risques associés à sa propre situation est plutôt bonne (voir par exemple Echeburúa et al. [1] et Roehl et al. [5]). Son appréciation semble en effet corrélée à l'apparition de la violence conjugale, à la récidive de cette nature ainsi qu'à l'homicide conjugal. Pour © 2022 L'Auteur(s). Publié par Elsevier Masson SAS. Cet article est publié en Open Access sous licence CC BY-NC-ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : Aurelien.Schaller@ne.ch (A. Schaller).

mons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).le réseau de spécialistes *Women Against Violence Europe*, « si la cible potentielle connue (d'un acte de violence) a sa propre perception de la dangerosité de l'auteur, elle peut apporter un pronostic bien plus précis que n'importe quel instrument ou clinicien » [10, p. 9]. Selon Goodman et al. [2], cette auto-perception serait bien plus fiable que les données figurant habituellement au dossier des auteurs. Pour Weisz et al. [9], elle serait même l'un des meilleurs indicateurs du risque de violence conjugale.

Malgré cela, les autorités du système de justice pénale ne prennent en considération que rarement l'opinion des victimes au moment d'évaluer et gérer le risque de nouvelle victimisation. Afin d'évaluer les possibilités qui pourraient offrir la participation de la victime dans ces processus, nous avons élaboré un questionnaire autoreporté (le PCN-V) qui a fait l'objet d'un pré-test avant d'être soumis à 75 victimes.

2. Questionnaire autoreporté (PCN-V)

Le questionnaire prend en considération que la victime connaît mieux que quiconque l'auteur et appréhende la violence entre (ex-)partenaires intimes sous l'angle des constellations domestiques : une victime, un auteur, et des interactions entre eux dans un certain contexte. En effet, le risque est « toujours lié à une situation, c'est-à-dire, à l'interaction des caractéristiques d'un sujet avec les conditions externes de son activité » [4, p. 24]. La dynamique du couple agresseur-victime est comme une balançoire où s'alternent différentes positions, un dispositif qui se renverse parfois et qui n'offre jamais un rapport pleinement horizontal [8]. Le PCN-V tente de définir les tensions et violences vécues, d'appréhender le contexte dans lequel la violence est survenue, et finalement d'estimer l'exposition au risque de la victime [6].

Le questionnaire a été administré aux victimes au moment de leur premier contact avec la police. Deux ans plus tard, nous avons relevé les données policières afin de constater si une récidive avait eu lieu ou pas. Les résultats montrent qu'il est possible d'identifier des variables associées à la récidive à partir des réponses des victimes, et que ces variables sont notamment d'ordre « situationnel ». Ainsi, l'exposition au risque de récidive de nature conjugale durant les 24 mois qui suivent l'incident est moindre lorsque la victime a répondu par l'affirmative aux items suivants : « Je pense que nous allons surmonter tout cela et être à nouveau bien ensemble (23) », « Il était bien plus stressé que d'habitude au cours de ces quatre dernières semaines (44) » et « Il occupe son temps libre par des activités sportives et/ou d'autres passions et/ou loisirs (45) ».

Au-delà de ces considérants quantitatifs, la sollicitation de la victime offre aux autorités de poursuite pénale la possibilité de renforcer leur compréhension des violences en jeu et du contexte dans lequel elles surviennent. Cela devrait leur permettre d'apprendre davantage sur les protagonistes de ces violences. En particulier, l'exploitation du questionnaire apporte des informations sur la dynamique intime qui se joue entre deux personnes, à un moment donné, dans un contexte donné, et permet de combiner cela avec une vision globale de la situation, renforcée (nature et intensité de la violence, aggravation et intensification dans le temps, signes avertisseurs de fémicide, vulnérabilité et ressources de la victime, etc.).

Un usage quantitatif du PCN-V requerra d'autres études, mais les résultats obtenus invitent à envisager ce dernier pour

appréhender la situation et mettre en place des stratégies de réduction des risques. La prise en charge des protagonistes pourrait par exemple être différente, sachant que l'auteur a déjà ou non été violent dans le passé, que la victime éprouve ou non encore des sentiments envers lui, que cette dernière soit d'avis ou non que son couple est en mesure de surmonter cette situation, qu'elle éprouve ou non de la peur envers l'intéressé, qu'elle estime que ce dernier a des ressources à disposition ou au contraire qu'il n'en a pas.

D'autres études pourraient aussi interroger l'impact d'un tel dispositif sur la sensibilisation de la victime. En particulier, elles pourraient tester si cette manière de procéder renforce le sentiment de la victime d'avoir été écoutée et considérée en sa qualité de victime par les autorités officielles. La sensibilisation pourrait aider la victime à positionner ou repositionner les frontières de la « normalité », de l'inacceptable ou encore du danger, voire favoriser une demande d'aide. Le renforcement du sentiment d'avoir été écoutée pourrait aussi contribuer à la prévention de la récidive. En effet, selon les travaux de Sherman et Berk [7] et Harrell et Smith [3], une bonne représentation de l'autorité par les victimes participe à une prévention de la récidive en facilitant notamment les prises de contact en cas de prochaines violences.

Pour plus, voir : Schaller, A. (2021). Violence entre partenaires intimes ou ex-partenaires : les données arrivées à la connaissance de la police permettent-elles d'identifier des constellations de violence domestique exposées à la récidive ? Thèse présentée à la Faculté de droit et des sciences criminelles de l'Université de Lausanne.

Déclaration de liens d'intérêts

Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Références

- [1] Echeburúa E, Fernández-Montalvo J, De Corral P, José J. Assessing Risk Markers in Intimate Partner Femicide and Severe Violence: A New Assessment Instrument. *J Interpers Violence* 2009;24:925–39.
- [2] Goodman LA, Dutton MA, Bennett L. Predicting Repeat Abuse Among Arrested Batters. Use of the Danger Assessment Scale in the Criminal Justice System. *J Interpers Violence* 2000;15:63–74.
- [3] Harrell A, Smith BA. Effects of restraining orders on domestic violence victims. In: Buzawa ES, Buzawa CG, et CS, Thousand Oaks, editors. Do arrests and restraining orders work? 1996. p. 214–242.
- [4] Leplat J. Risque et perception du risque dans l'activité. In: Kouabenan DR, Cadet B, Hermand D, Munoz Sastre MT, editors. Psychologie du risque. Bruxelles: De Boeck; 2007.
- [5] Roehl JC, O'Sullivan C, Webster D, Campbell JC. Intimate Partner Violence Risk Assessment Validation Study, Final Report. Washington, DC: National Institute of Justice; 2005.
- [6] Schaller A. De la théorie sur l'évaluation et la gestion du risque criminel à l'implémentation d'outils d'évaluation. Lausanne: Institut de criminologie et de droit pénal, Université de Lausanne; 2008.
- [7] Sherman LW, Berk RA. The Minneapolis Domestic Violence Experiment. *Police Foundation Reports* 1984;1:1–8.
- [8] Silvestre M. Impact traumatique des violences conjugales : pensée complexe et intervention. *Journée du 10^e anniversaire du SAVC « sortir de la violence »*. Neuchâtel; 2016.
- [9] Weisz AN, Tolman RM, Saunders DG. Assessing the risk of severe domestic violence: The importance of survivors' predictions. *J Interpers Violence* 2000;15:75–90.
- [10] Women Against Violence Europe. PROTECT – Identification et protection des victimes de violences sexistes à haut risque – Un état des lieux; 2011, http://www.wave-network.org/sites/default/files/wave_protect_francaise_1810.pdf.